

Direction administrative et financière

Privas, le 22 juin 2017

Mesdames et Messieurs les membres du
Comité Syndical du Syndicat Mixte du
Conservatoire Ardèche Musique et Danse.

N. Réf. : PB/LM/AL/2017-06-71

Votre interlocuteur : Lionel MARIANI
Directeur administratif et financier
Tél. : 04 75 20 28 40 – Fax : 04 75 20 28 45
Courriel : lionel.mariani@ardechemusiqueetdanse.fr

Objet : Convocation Comité syndical

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Par la présente, je vous convoque au prochain comité syndical du Syndicat Mixte du Conservatoire « Ardèche Musique et Danse » qui se déroulera le :

**Le mardi 4 juillet 2017, à 18h30,
A l'Auditorium de l'école de musique de Le Teil
15 rue du travail, Espace Aden, 07400 LE TEIL**

(Pour information : l'école est située face au Musée de la Résistance et de la Déportation en Ardèche)

L'ordre du jour en sera le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 6 avril 2017,
- 2- Information relative aux nouveaux recours formulés auprès du Tribunal Administratif et de la Cour Administrative d'Appel,
- 3- Demande de retrait du syndicat mixte de la commune de SAINT-CYR
- 4- Demandes de subvention :
 1. auprès de la Drac Auvergne-Rhône-Alpes
 2. auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
 3. auprès du Département de la Drôme
- 5- Réforme de la contribution des collectivités adhérentes
- 6- Réorganisation interne et territoriale de l'école et adoption d'un nouvel organigramme
- 7- Réforme du régime indemnitaire en vue de la mise en œuvre du RIFSEEP
- 8- Actualisation du dispositif des Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)
- 9- Rapport portant sur la situation des agents et adoption d'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire
- 10- Délibération relative au(x) recrutement(s) en cours
- 11- Décision budgétaire modificative
- 12- Admissions en non-valeur pour l'année 2017
- 13- Avenant à la Convention entre la Préfecture de l'Ardèche et le Syndicat Mixte relative à la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité : « TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS BUDGETAIRES SUR ACTES BUDGETAIRES »



- 14- Adhésion au groupement permanent de commandes du Département de l'Ardèche
- 15- Participation des familles année scolaire 2017-2018 : introduction d'un nouveau tarif en danse
- 16- Tarifications exceptionnelles des droits de scolarité
- 17- Demande de réduction exceptionnelle des droits de scolarité pour une élève
- 18- Informations diverses.

Les projets de délibération vous seront communiqués, au plus tard, mardi 27 juin prochain.

Dans l'attente, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, l'assurance de ma considération distinguée.



**Le Président,
Paul BARBARY**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Paul Barbary', written over the logo.